



Syndicat de l'inspection de
l'Education nationale

à Paris, le 2 octobre 2007

à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

Monsieur le ministre,

Les inspecteurs de l'Education nationale chargés de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés viennent de recevoir une enquête émanant de la « Cellule Aide Handicap Ecole », à l'initiative de Monsieur le délégué ministériel chargé de l'emploi et de l'intégration des personnes handicapées. De nombreux collègues sont profondément choqués par cette initiative qui fait bien peu cas de leur investissement quotidien au service des jeunes porteurs de handicap.

Au-delà de la méconnaissance de leur charge de travail, qui se manifeste par une injonction à répondre dans un délai extrêmement réduit, le promoteur de cette enquête aurait probablement bien fait de se rapprocher des services de la DGESCO, qui auraient certainement pu lui fournir des éléments déjà demandés aux IEN-ASH en fin d'année scolaire 2006-2007.

Il faut aussi souligner le caractère cavalier d'une demande formulée dans le plus total mépris de la chaîne hiérarchique organisant le fonctionnement de l'administration de l'Education nationale.

Dans ce contexte, notre organisation syndicale vous demande de renoncer à la mise en place précipitée de cette enquête et de redonner une meilleure lisibilité à l'action de la « Cellule Aide Handicap Ecole ».

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de la mobilisation sans faille de notre organisation syndicale pour un service public d'éducation plus juste et plus efficace.

P. ROUMAGNAC